

avis d'audition

PRENEZ AVIS qu'un procès sera tenu le 21 novembre, à 9 h 00, au centre de service de la Cour municipale de la Ville de Québec, situé au 245, rue du Pont, pour le constat d'infraction suivant, pour lequel le défendeur a consigné un plaidoyer de non-culpabilité :

NUMÉRO DE CONSTAT	NOM DU CONTREVENANT
7902228493	Jason Baribeau

Considérant qu'un juge a autorisé la signification de l'avis d'audition par avis public sur le site Internet de la Ville de Québec, aucun autre avis ne vous sera transmis. Le défendeur doit récupérer l'acte de procédure au greffe de la Cour municipale, situé au 245, rue du Pont à Québec et ce, dans les 30 jours de la date de publication de cet avis.

Québec, le 18 octobre 2024 Suzie Melo, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec